

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

34

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mars 2022



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : Monsieur REBSAMEN

**Secrétaire** : Madame MONTEIRO

**Membres présents** :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICH - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Monsieur HAMEAU - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Madame MODDE - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

**Membres excusés** :

Monsieur MASSON (pouvoir Madame TENENBAUM) - Madame BALSON (pouvoir Monsieur BERTHIER) - Monsieur CHATEAU (pouvoir Madame KOENDERS) - Madame HUON-SAVINA (pouvoir Monsieur ROBERT)

**Membres absents** :

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

#### Aide au paiement des cotisations sportives - Attribution des subventions 2022

Madame TOMASELLI expose :

Lors de sa séance du 13 décembre 2021, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer la somme de 102 573,74 € aux 56 associations sportives dijonnaises ayant contribué à la mise en œuvre du dispositif d'aide au paiement de cotisations sportives au bénéfice de 839 adhérents.

Pour rappel, ce dispositif d'aide a pour objet de faciliter l'accès à la pratique sportive, sous condition de revenus, des ménages les plus modestes et s'adresse dorénavant à l'ensemble des mineurs ainsi qu'aux personnes âgées de plus de 60 ans.

Pour ce faire, les bénéficiaires se rendent sur leur espace citoyen et génèrent un code sport leur permettant d'obtenir une réduction immédiate de 100 %, 50 % ou 25 % du tarif de la cotisation, selon les modalités suivantes :

- revenus mensuels inférieurs à 1 200,00 € : réduction de 100 %;
- revenus mensuels supérieurs ou égaux à 1 200,00€ et inférieurs à 1 500,00€ : réduction de 50 % ;
- revenus mensuels supérieurs ou égaux à 1 500,00€ et inférieurs ou égaux à 2 100,00€ : réduction de 25 %.

Les associations sportives dijonnaises ayant eu la possibilité de poursuivre leur action dans le cadre de ce dispositif du 16 novembre 2021 au 31 janvier 2022, 129 adhérents supplémentaires ont pu bénéficier, auprès de 26 sections ou clubs dijonnais, d'une réduction de leur cotisation sportive, sur présentation de leur code sport durant cette période.

Il vous est donc proposé d'accorder la subvention d'un montant de 15 539,03 €, saisie sur [dijon.fr](http://dijon.fr), selon la répartition figurant dans le document annexé au présent rapport.

Avec cette deuxième session, ce sont au total 968 adhérents qui bénéficieront du dispositif d'aide mis en place par la Ville de Dijon et pourront pratiquer durant la saison sportive en cours.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver l'octroi des subventions proposées au bénéfice d'associations sportives partenaires de la mise en œuvre de l'aide au paiement de cotisations sportives, initiée par la Ville ;
- 2 – m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**